

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE PAVIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE DU VENDREDI 10 JUILLET 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	23
Présents :	18
Procurations :	5
Votants :	23
Date de convocation :	03/07/2026

Séance du vendredi 10 juillet 2026 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle Bernard IV à la Maison de la Culture, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jean-Luc CARSALADE, Simon CHALÉAT, Martine DAREUX, Fernand DEL FABBRO, Jacques GABRIEL, Caroline HOGANT, Frédéric JOUGLAR, Radouane KHABBAL, Cathy PERSONNE, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Alexandra SAGOT, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Ludovic SICARD donne procuration à Radouane KHABBAL, Marie-Christine VERDIER à Alexandra SAGOT, Virginie DASQUE à Isabelle BRUNEL, Pierre MASURE à Simon CHALÉAT, Corinne SCHLUCK à Jean-Luc CARSALADE,

SECRETAIRE : Simon CHALÉAT

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 5 juin 2026.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité.

2 – Marché public : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre de la restauration et à la mise en valeur du Vieux Pont de Pavie – Rapporteur : JM BLAY

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a engagé une opération de restauration et de mise en valeur du Vieux Pont de Pavie, ouvrage classé au titre des monuments historiques, ainsi que de ses abords.

Afin de mener cette opération, une consultation a été lancée en vue de désigner un maître d'œuvre chargé de réaliser les études et d'assurer le suivi de l'opération.

La consultation a été engagée selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

La date limite de remise des offres était fixée au 29 mai 2026 à 12 heures.

À cette échéance, trois candidatures et offres ont été réceptionnées :

- **Pierre CADOT Architecte du Patrimoine, 32 200 CATONVIELLE;**
- **Stéphane THOUIN Architecture (STHOA), 47 000 AGEN;**
- **Pascal ROBERT-COLS (ACCA), 31 000 TOULOUSE.**

Après vérification des dossiers administratifs, les trois candidatures ont été déclarées complètes et recevables. Les candidats présentaient les garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes pour être admis à présenter une offre.

Les trois offres ont ensuite été analysées conformément aux critères de jugement prévus par le règlement de consultation.

Les critères étaient les suivants :

1. Valeur technique : 70 %, décomposée comme suit :

- Appréhension du contexte et des enjeux spécifiques du projet : **25 %** ;
- Adéquation de la méthodologie aux attendus du projet : **25 %** ;
- Moyens humains, compétences, cohérence de l'équipe et temps consacré à l'opération : **30 %** ;
- Méthodologie de concertation et d'association des acteurs : **20 %**.

2. Prix des prestations : 30 %.

À l'issue de cette analyse, les notes suivantes ont été attribuées :

Candidat	Technique (/70)	Prix (/30)	Total (/100)	Classement
CADOT	38,50	23,83	62,33	3ème
STHOA	62,30	30,00	92,30	1er
ACCA	45,50	17,09	62,59	2ème

L'analyse des offres met en évidence que le groupement **STHOA** présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Au regard de l'analyse réalisée conformément aux critères annoncés dans les documents de consultation, cette offre est apparue comme régulière, acceptable, appropriée et économiquement la plus avantageuse.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration et à la mise en valeur du Vieux Pont de Pavie, monument historique classé, et de ses abords, au groupement **STHOA**, pour un montant de **119 832,40 € HT**, soit **143 798,88 € TTC**.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

3 Domaine – Rapporteur : JM BLAY

- **Modification de la délibération n°2026_010 (Acquisition et classement dans le domaine public du Chemin des Vignes)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 12 mars 2026 pour le projet d'acquisition du chemin des Vignes en vue de son classement dans le domaine communal.

Afin de satisfaire à la procédure et permettre la rédaction de l'acte de vente en la forme administrative, il nous est demandé de modifier la délibération comme suit :

Nom actuel du propriétaire	Numéro cadastral des parcelles à acquérir	Adresse parcelles	Superficie parcelles	Coût acquisition
DENEITS Bernard	BT 145		453 m ²	1€

Indivision DUSSANS	BT 144	Chemin des vignes	1 m ²	1€
	BT 138		427 m ²	
	BT 135		1 m ²	
	BT 136		10 m ²	
	BT 137		14 m ²	

Les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur, la commune de Pavie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles au prix final de 2€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à procéder à la signature de l'acte authentique qui sera rédigé en la forme administrative,
- **APPROUVE** le classement du chemin des vignes dans le domaine public de la commune,
- **AUTORISE** la modification du tableau de classement de la voirie communale (56 446 ml (DGF 2025) + 235 ml (chemin des vignes) soit un total de 56 681 ml de voirie communale)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au classement de la voie dans le domaine public,
- **DESIGNE** Madame Isabelle BRUNEL, 1^{ère} adjointe à signer l'acte de vente à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

4. Personnel communal – Rapporteur : JM BLAY

- **Modification du tableau des effectifs : cadre d'emploi des agents de maîtrise « maintenance des bâtiments » à compter du 1^{er} août 2026**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'agent communal en charge des bâtiments a obtenu l'examen professionnel et a été inscrit sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise. Cet agent est actuellement titulaire du grade d'adjoint technique principal de 2^e classe.

Il rappelle que les missions exercées par cet agent requièrent un niveau élevé de technicité, une grande autonomie ainsi que des responsabilités importantes dans le suivi, l'entretien et la gestion du patrimoine bâti communal.

Toutefois, le tableau des effectifs de la collectivité prévoit actuellement, pour cet emploi, uniquement le grade d'adjoint technique.

Afin de permettre la nomination de cet agent dans son nouveau grade, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en ouvrant cet emploi également au cadre d'emplois des agents de maîtrise, sans modification des missions attachées au poste, à compter du 1^{er} août 2026.

Mise aux voix : approuvé à l'unanimité

5 – Questions diverses

- Mme DAREUX signale une infestation de rats au niveau du point de collecte des ordures ménagères de Laspachères. Des rongeurs auraient également été observés rue de la Guérite ainsi qu'à proximité du centre commercial de La Fontaine, dans le fossé situé près de La Boîte à Pizza. La présence de souris est également signalée à la médiathèque.
 - Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'un contrat de lutte contre les nuisibles avec une entreprise. Ces différents signalements seront transmis au prestataire afin qu'il intervienne dans les meilleurs délais.
- Mme SAGOT évoque la présence de chats errants aux abords du stade. Elle rappelle qu'une campagne de stérilisation est actuellement en cours. Il est également proposé de poser un grillage au niveau des soubassements des vestiaires afin d'empêcher leur intrusion.
- M. JOUGLAR évoque l'esthétique des buses de protection installées au Vieux Pont. Une communication sera réalisée afin d'informer les Paviens du caractère temporaire de cette installation. Il est par ailleurs confirmé que les feux tricolores ont vocation à être maintenus par la suite.
- Informations communiquées par Monsieur le Maire
 - Épisode de canicule
 - Monsieur le Maire revient sur les mesures mises en œuvre par la commune durant l'épisode de fortes chaleurs :
 - déploiement de climatiseurs mobiles dans les écoles ;
 - actualisation du registre communal des personnes âgées de plus de 80 ans, avec distribution de courriers et collecte des informations nécessaires.

Mme SAGOT demande si des salles climatisées pourraient être ouvertes à la population lors de futurs épisodes de canicule.

Monsieur le Maire indique que cette possibilité est envisageable, sous réserve d'en définir les modalités d'organisation.

Mme BAJON observe que le courrier adressé aux administrés ne prend en compte que les épisodes de grand froid et de canicule, sans évoquer les autres risques climatiques.

- M. DEL FABBRO évoque la voie verte suggère d'étudier un itinéraire alternatif face au lycée Lavacant. Une visite de terrain pourrait être organisée avec les conseillers municipaux intéressés.
- Monsieur le Maire fait part de :
 - La réunion, qui s'est tenue cette semaine, avec les concessionnaires de réseaux, en vue de la réfection de la RD 929 en agglomération
 - Le Conseil départemental prévoit des travaux de réfection de la bande de roulement de la RD 929 en traversée d'agglomération. Le périmètre du chantier intégrera désormais le giratoire sud.
 - Une étude globale de circulation dans le bourg est engagée, avec notamment l'hypothèse d'une limitation de vitesse à 30 km/h. Les travaux sont programmés à compter de la fin de l'année 2027. Le projet prévoit également le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération.
 - Projet de Parc naturel régional (PNR) Astarac :
 - L'enquête publique se déroulera du 21 septembre au 20 octobre à Pavie ainsi que dans dix autres communes concernées.

- Le commissaire enquêteur assurera une permanence en mairie de Pavie le 15 octobre, de 10 h à 12 h. Une communication sera organisée auprès de la population.
- Une réunion publique est également prévue le 17 septembre à Masseube.
- Rénovation de la salle polyvalente : la consultation directe pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été lancée. La date limite de remise des offres est fixée au 1^{er} septembre.
- PLUi : Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, une enquête est en cours auprès des exploitants agricoles. Une réunion avec les services de l'Agglomération et l' élu en charge du dossier est programmée le 7 septembre à 13 h 30, en mairie de Pavie.
- Fête à Pavie : Monsieur le Maire dresse un bilan positif de la manifestation. Malgré un programme de feu d'artifice réduit, la fête a connu une bonne fréquentation et s'est déroulée dans de bonnes conditions.
- M. CARSALADE rend compte d'une réunion organisée par la Direction départementale des territoires relative à la cartographie des massifs forestiers et à l'évolution de la réglementation concernant le risque incendie. Le département du Gers est actuellement classé en niveau de risque orange, alors qu'il est entouré de départements classés en rouge. Une cartographie est en cours d'élaboration et concerne 46 communes, dont Pavie.

Cette évolution entraînera notamment des obligations légales de débroussaillage dans les secteurs concernés (notamment à proximité des bois et dans certaines zones urbanisées). Le calendrier prévisionnel prévoit un arrêté ministériel d'ici la fin de l'année 2026, pour une entrée en vigueur en 2027.

- Monsieur le Maire indique que des réunions regroupant plusieurs communes pourraient être organisées afin de permettre aux candidats aux élections sénatoriales de rencontrer les élus du secteur.
- M. AUTIÉ rappelle les prochaines échéances :
 - Forum des associations, le 30 août à partir de 10 h. La réunion de préparation s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le compte rendu a été transmis aux élus. Plusieurs animations ont été proposées par les associations participantes, avec notamment l'installation d'une scène permettant des démonstrations et initiations.
 - Centenaire du Foyer rural, le 12 septembre à partir de 11 h 30. Le programme comprendra notamment un concert de Sambastone, des food-trucks, une visite guidée de Pavie, des démonstrations des différentes sections, un concert ainsi qu'un karaoké.
- M. JOUGLAR indique qu'une décision modificative du budget devra être présentée afin de permettre la prise en charge financière de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la salle polyvalente.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion de suivi de la DSP a été organisée avec Veolia. Plusieurs actions d'animation ont été évoquées, tant à destination du public lors des manifestations que des élus, notamment autour de la Fresque du Climat.
- Mme BAJON présente les animations qui seront organisées à Pavie le 11 octobre, à la salle de spectacle, dans le cadre de l'opération Octobre Rose.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.

CHALÉAT Simon




